

# OFFICE DES SPORTS DE LYON

## Compte rendu des Assemblées Générales

Du mercredi 26 novembre 2008

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Marc FEUILLET constate que le quorum est atteint.
- Il ouvre l'Assemblée Générale et remercie les personnes présentes.
- Il donne la parole à Jean-Claude MORETTI pour le rapport d'activité puis à Pierre VOLA pour le rapport financier.

# RAPPORT D'ACTIVITE

Depuis l'assemblée générale du 29 mai 2007 jusqu'à ce jour, l'Office des Sports de Lyon a tenu ou a participé à :

- 12 réunions de bureau,
- 3 réunions du Comité Directeur,
- 2 réunions de la commission « Equipement sportif de Lyon 2020 »
- 4 réunions sur la convention collective du sport,
- 2 réunions pour l'attribution des subventions de la Ville de Lyon,
- 1 réunion sur le partenariat avec l'ASL.

A noter que l'Office des Sports n'a organisé aucune réunion de travail au cours du premier trimestre 2008 pour raison de campagne électorale des municipales.

1. En matière d'adhésions, 320 clubs avaient adhéré pour la saison 2007-2008. A ce jour, pour la saison 2008-2009, 310 clubs ont déjà adhéré ou ré adhéré.
2. Avec la parution de la Convention collective du sport, l'idée de l'Office des Sports était d'imaginer une convention de partenariat avec un cabinet d'avocats pour aider les clubs dans la compréhension et l'application de la nouvelle Convention collective du sport.  
Chaque cabinet d'avocats a fait parvenir une proposition d'intervention dans le cadre d'un abonnement d'assistance téléphonique. L'Office des Sports avait fait en temps utile une demande d'attribution d'une subvention FNDS pour faire face à cette dépense. Cette demande n'ayant pas eu un avis favorable, il a été décidé de ne pas donner suite à cette affaire.  
Néanmoins, il a été organisé deux réunions d'information qui ont vraiment répondu aux attentes des dirigeants de clubs présents. Il faut néanmoins regretter la très faible participation des clubs.
3. Le 11 juin 2007, réunion avec monsieur DE SAINTE MARIE, président de l'ASL, pour faire un point de la situation sur le partenariat établi courant 2006. Il en est ressortit :
  - La nécessité pour que le dispositif d'être totalement opérationnel dès septembre 2007,
  - Qu'une vingtaine de clubs avaient déjà approché ASL,
  - Qu'une soixantaine de clubs devaient être contacté courant juin 2007,
  - L'existence de quelques difficultés avec des clubs de grosse structure,
  - La nécessité pour les clubs omnisports de modifier leur mentalité pour parvenir à mutualiser les besoins en moyens de transport avant de faire appel a ASL.
4. Le 24 janvier 2008, l'OSL était associé à la traditionnelle soirée de remise des « LIONS D'OR 2007 ». Comme toujours, cet important évènement médiatique a été vivement apprécié par les dirigeants des clubs de sport de l'OSL invités.
5. Le 11 décembre 2007, s'est tenu la réunion d'examen des subventions avec la Direction des Sports avant la présentation des propositions à la commission « Sports ».  
Les services financiers ont fait remarqué la bonne situation financière de la très grande majorité des clubs.  
Le dossier « Subventions » a été présenté au Conseil municipal de février 2008 afin que les clubs perçoivent leur subvention avant les vacances d'été.

# RAPPORT D'ACTIVITE

6. Soirée « Guide du Sport »
- La soirée de lancement du GUIDE DU SPORT 2007-2008 a eu lieu le mercredi 13 juin 2007 dans les salons du Casino de Charbonnières.  
Cette réception était organisée conjointement par l'Office des Sports, la société « Esprit D'Action », et la chaîne « Campanile ».
  - La soirée du GUIDE DU SPORT 2008-2009 s'est déroulée le mercredi 18 juin dans les salons de l'hôtel « Château Perrache ».  
Cette réception était organisée conjointement par la Ville de Lyon, l'Office des Sports, la société « Esprit D'Action », et le groupe « Accord ».

Ces deux soirées ont obtenu un vif succès auprès des dirigeants de clubs invités.

7. La mise en liquidation judiciaire prononcée à l'encontre du LOU Omnisports a conduit la Ville de Lyon à récupérer l'ensemble des bâtiments et installations sportives et les réattribuer ainsi :
- Les cours de tennis et les bureaux afférents sont mis à la disposition de l'ex LOU Tennis,
  - La gestion du bâtiment principal et du terrain de pétanque est confié à l'OSL aux conditions suivantes :
    - Mise à disposition à titre gratuit des bureaux et salles de réunion,
    - Mise à disposition à titre onéreux pour l'ensemble bar, restaurant et réserve sur la base d'un loyer annuel de 16 000€ et d'une redevance de 5% sur le chiffre d'affaire réalisé.

Depuis la prise de cette décision l'Office des Sports de Lyon a :

- Obtenu une subvention de 25 000€ de la Ville de Lyon pour aider à l'acquisition des matériels de cuisine et de l'équipement du bar restaurant
- Entamé les négociations pour l'établissement de la convention avec la Ville de Lyon
- Eu des entretiens d'embauche avec les candidats au poste de manager du restaurant
- Rencontré un professionnel pour un audit sur l'état des matériels de cuisine
- Décidé la création d'une EURL détenue à 100% par l'OSL pour reprendre la gestion de la partie bar restauration sur le principe d'une gérance salariée et non libre
- Rencontré les responsables du Crédit Mutuel
- Décidé de mettre 8 000€ dans le capital de l'EURL
- Nommé un gérant bénévole de l'EURL qui ne soit pas membre du Comité Directeur de l'OSL
- Entrepris de modifier les statuts de l'Office des Sports pour autoriser une aide à une entreprise commerciale. En effet, le fait de détenir 100% du capital de la société équivaut à aider une entreprise commerciale.
- Décidé de prendre une licence IV pour mettre l'OSL à l'abri d'actions malveillantes et surtout de protéger le gérant
- Décidé de donner à l'EURL le om de « FAIR PLAY »
- Entrepris les travaux de peinture des bureaux

8. Enfin, au plan des personnels de l'Office des Sports de Lyon, il faut rappeler :
- Le décès de notre ami Claude LADREYT, survenu le jeudi 6 décembre 2007
  - La démission de Jacques TANGUY, Président du collège « Sports collectifs en extérieur »
  - Que Marie GUY a quitté l'OSL pour des raisons personnelles et se lancer dans un nouveau projet professionnel. La jeune stagiaire qui avait été recrutée pour la remplacer n'a pas répondu aux attentes de l'Office car son projet n'était que de faire de l'infographie. Or, la part de l'infographie est minime dans un poste qui nécessite une grande polyvalence et beaucoup de disponibilité.  
Depuis, Marc GOY est tout seul et fait un nombre considérable d'heures de travail. Pour faire face à la surcharge de travail engendrée par la création de l'EURL, il a été décidé d'embaucher en CDD de 3 mois et à mi-temps Mlle Amandine DUPRE pour assurer une permanence au bureau et permettre à Marc GOY d'être libéré de certaines tâches.

**Ce rapport est adopté à l'unanimité.**

# RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat de 2007, fait apparaître un excédent de 10 979€ contre un excédent de 3 682€ au 31 décembre 2006, soit une très forte progression.

Ce résultat est remarquable car dans le même temps le montant des subventions dont nous bénéficions a diminué de 8 500€ car nous n'avons pas eu d'aide du CNDS en 2007 et les subventions du CNASEA pour les emplois aidés on baissé puisque nous sommes en phase de pérennisation de ces emplois. L'aide s'arrêtera totalement en février 2009.

Le chiffre d'affaire de notre service reprographie est en progression de 2000€ alors que, dans un même temps, nous évitons toute dérive dans nos achats puisque la ligne achat et charge externe est en diminution de près de 9 000€. Nous renégocions très régulièrement nos contrats, en particulier au niveau du téléphone, pour nous maintenir dans un cadre budgétaire strict.

La ligne sur les salaires est en baisse de 6 000€ car je vous rappelle que Marie a quitté l'Office des Sports en juillet 2006.

La dotation à l'investissement augmente de 2 000€ car nous avons intégré les matériels achetés fin 2006 pour la rénovation de la salle : laveuse, sono, vidéoprojecteur, ordinateurs portables.

En conclusion, je peux vous affirmer que la gestion de l'Office des Sports est saine, ce qui va nous permettre en 2008, d'investir dans notre service restauration à la hauteur de 13 000€ pour la création de l'E.U.R.L à hauteur de 8 000€ et pour d'autres achats ou rénovation de nos nouveaux bureaux. Nous parlerons de cela lors de l'AG extraordinaire de tout à l'heure.

**Ce rapport est adopté à l'unanimité.**

**L'AG décide d'affecter le report à nouveau au bilan de l'Office des Sports.**

# Détail du compte de fonctionnement

Etat exprimé en euros

	01/01/2007 31/12/2007	12 mois	01/01/2006 31/12/2006	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>115 360,60</b>	<b>100,00</b>	<b>121 822,12</b>	<b>100,00</b>	<b>(6 461,52)</b>	<b>-5,30</b>
<b>Prestations de services</b>	<b>38 731,50</b>	<b>33,57</b>	<b>36 774,12</b>	<b>30,19</b>	<b>1 957,38</b>	<b>5,32</b>
708000 COTISATIONS	16 688,00	14,47	17 080,00	14,02	(392,00)	-2,30
708800 PHOTOCOPIES	22 043,50	19,11	19 694,12	16,17	2 349,38	11,93
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>76 627,68</b>	<b>66,42</b>	<b>85 045,78</b>	<b>69,81</b>	<b>(8 418,10)</b>	<b>-9,90</b>
740000 SUBVENTION FETE DES SPORTS	15 000,00	13,00	15 000,00	12,31		
740010 SUBVENTION VILLE DE LYON	50 000,00	43,34	47 259,00	38,79	2 741,00	5,80
740100 SUBVENTION CNASEA	11 627,68	10,08	22 786,78	18,70	(11 159,10)	-48,97
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1,42</b>		<b>2,22</b>		<b>(0,80)</b>	<b>-36,04</b>
758000 PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	1,42		2,22		(0,80)	-36,04
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>105 034,45</b>	<b>91,05</b>	<b>118 453,66</b>	<b>97,23</b>	<b>(13 419,21)</b>	<b>-11,33</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>36 856,48</b>	<b>31,95</b>	<b>46 046,28</b>	<b>37,80</b>	<b>(9 189,80)</b>	<b>-19,96</b>
606300 MATERIEL ET OUTILLAGE	605,58	0,52	1 513,81	1,24	(908,23)	-60,00
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	14 506,98	12,58	15 997,94	13,13	(1 490,96)	-9,32
613500 LOCATION COPIEUR	5 972,05	5,18	5 023,00	4,12	949,05	18,89
615500 REPARATION ET ENTRETIEN			382,72	0,31	(382,72)	-100,00
615600 MAINTENANCE	381,52	0,33			381,52	
616000 ASSURANCE	673,87	0,58	653,14	0,54	20,73	3,17
618100 DOCUMENTATION			271,65	0,22	(271,65)	-100,00
618500 FETE DES SPORTS	3 000,00	2,60	10 000,00	8,21	(7 000,00)	-70,00
622600 HONORAIRES	2 612,89	2,26	2 435,44	2,00	177,45	7,29
623110 BULLETIN O.M.S.	1 085,97	0,94			1 085,97	
623130 SITE INTERNET	127,73	0,11	3 979,46	3,27	(3 851,73)	-96,79
623500 CADEAUX DIVERS	596,97	0,52			596,97	
625100 FRAIS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	60,52	0,05	239,86	0,20	(179,34)	-74,77
625700 MISSIONS RECEPTIONS	2 356,02	2,04	2 742,00	2,25	(385,98)	-14,08
626100 FRAIS POSTAUX	1 276,31	1,11	1 384,39	1,14	(108,08)	-7,81
626200 TELEPHONE	2 395,78	2,08	1 271,68	1,04	1 124,10	88,39
627500 SERVICES BANCAIRES	175,73	0,15	151,19	0,12	24,54	16,23
628200 FORMATION	1 028,56	0,89			1 028,56	
<b>Impôts, taxes, versements assimilés</b>	<b>733,40</b>	<b>0,64</b>	<b>807,00</b>	<b>0,66</b>	<b>(73,60)</b>	<b>-9,12</b>
633300 FORMATION CONTINUE	733,40	0,64	807,00	0,66	(73,60)	-9,12
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>42 495,92</b>	<b>36,84</b>	<b>48 132,00</b>	<b>39,51</b>	<b>(5 636,08)</b>	<b>-11,71</b>
641100 SALAIRES	43 915,53	38,07	48 309,00	39,66	(4 393,47)	-9,09
641200 CONGES PAYES	(2 311,02)	-2,00	(177,00)	-0,15	(2 134,02)	N/S
641400 INDEMNITE DE LICENCIEMENT	891,41	0,77			891,41	
<b>Charges sociales</b>	<b>21 542,30</b>	<b>18,67</b>	<b>21 997,90</b>	<b>18,06</b>	<b>(455,60)</b>	<b>-2,07</b>
645100 COTISATIONS URSSAF	13 252,11	11,49	14 541,10	11,94	(1 288,99)	-8,86
645350 COTISATIONS RETRAITE	4 554,20	3,95	5 019,64	4,12	(465,44)	-9,27
645400 COTISATIONS ASSEDIC	1 822,50	1,58	2 047,76	1,68	(225,26)	-11,00
645500 CHARGES SOCIALES S/C.P.	(1 040,36)	-0,90	(32,00)	-0,03	(1 008,36)	N/S
647100 TICKETS RESTAURANTS	1 657,40	1,44	421,40	0,35	1 236,00	293,31
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	153,45	0,13			153,45	
648000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 143,00	0,99			1 143,00	
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>3 402,35</b>	<b>2,95</b>	<b>1 467,84</b>	<b>1,20</b>	<b>1 934,51</b>	<b>131,79</b>
681120 DOT. AMORT. IMMO. CORP.	3 402,35	2,95	1 467,84	1,20	1 934,51	131,79
<b>Autres charges</b>	<b>4,00</b>		<b>2,64</b>		<b>1,36</b>	<b>51,52</b>

# Détail du compte de fonctionnement

Etat exprimé en euros		01/01/2007 31/12/2007	12 mois	01/01/2006 31/12/2006	12 mois	Variations	%
658000	CHARGES DIV. GESTION COURANTE		4,00		2,64	1,36	51,52
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>			10 326,15		3 368,46	6 957,69	206,55
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			652,40		789,48	(137,08)	-17,36
Intérêts et produits financiers			652,40		789,48	(137,08)	-17,36
763000	REVENUS DES AUTRES CREANCES		652,40		789,48	(137,08)	-17,36
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			10 978,55		4 157,94	6 820,61	164,04
Produits exceptionnels					309,00	(309,00)	-100,00
772000	PRODUITS S/ EXERC. ANTERIEURS				309,00	(309,00)	-100,00
Charges exceptionnelles					785,00	(785,00)	-100,00
672000	CHARGES S/ EXERC. ANTERIEURS				785,00	(785,00)	-100,00
Résultat exceptionnel					(476,00)	476,00	100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			116 013,00		122 920,60	(6 907,60)	-5,62
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			105 034,45		119 238,66	(14 204,21)	-11,91
<b>Résultat</b>			10 978,55		3 681,94	7 296,61	198,17
Contribution en nature - Produits							
Contribution en nature - Charges							

- L'assemblée générale élit Mr Oren GOSTIAUX au comité directeur en remplacement de Mr Jacques TANGUY démissionnaire.
- Il n'y a pas de questions diverses.
- Marc FEUILLET clos l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire après avoir constaté que le quorum de 50% était bien réuni.
- Il présente les deux points à l'ordre du jour qui sont approuvés dans les termes ci-après.
- 2 questions sont posées :
  - Les horaires d'ouvertures en particulier lors des soirées?  
La réponse est : 1H00 du matin comme pour les débitants de boisson.
  - Pourquoi une EURL à 8 000 € et pas à 1€?  
La réponse est : pour la crédibilité de l'entreprise en particuliers lors de la demande de prêt au Crédit Mutuel il était préférable de demander un crédit de 8 000€.

# MODIFICATION DES STATUTS

- Article 4 alinéa 2 actuel :

L'Office des Sports s'interdit : « toute aide à un organisme poursuivant un but strictement commercial »

- Article 4 alinéa 2 modifié :

L'Office des Sports s'interdit : « toute aide à des organismes poursuivant un but strictement commercial autres que les filiales qu'il serait amené à créer et dont il détiendrait la majorité du capital. »

**Cette modification est approuvée à l'unanimité**

## CREATION D'UNE EURL

L'Assemblée Générale extraordinaire du mercredi 26 novembre 2008 autorise l'Office des Sports à créer l'EURL OSL-R.

**Cette création est approuvée à l'unanimité.**

